RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ENGHIEN-LES-BAINS
--- oOo ---

Séance du 3 juillet 2019

--- oOo ---

L'an deux mille dix-neuf, le 3 juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1er Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux	:	33
Présents	:	22 puis 24
Pouvoirs	:	4
Absents excusés	:	7 puis 5
Date de convocation	:	27/06/2019
Fin du Conseil	:	20h04

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire, 1er Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,

Philippe SUEUR,

Les Maires-Adjoints,

Sophie MERCHAT, Marie-France CHABANEL, Anne-Estelle LHOTE, Patrice MANFREDI, Jean-Pierre HAIMART, Xavier CARON, Dominique RICOLFI-BOUVELLE, Grégoire PENAVAIRE, Marc ANTAO

Les Conseillers Municipaux,

Monique GALAIS, Denis GRAMMATOPOULOS, François HANET (arrivé pour la délibération n°2), Gisela BRARD, Paul HADJIBOGHOSSIAN, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Marie-Claude BOISMARTEL, Véronique FERIEN, Eric BASSOT, Sylvie NOACHOVITCH (arrivée pour la délibération n°8), Samuel ELONG NDAME, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Olivier ERARD, Georges JOLY

ONT DONNÉ POUVOIR :

Jean-Pierre BOUSQUET	à	Monsieur le Maire
Dominique RIPOLL	à	Dominique RICOLFI-BOUVELLE
Christine COULONGES	à	Marie-Claude BOISMARTEL
Sophie MALEY	à	Olivier ERARD

ABSENTS ET EXCUSES :

Nicole CARIS
Philippe ALLAIS
Paul AÏSS
Dominique CHARLET
Jean-Michel DUBOIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie MERCHAT

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2019 est adopté **à L'UNANIMITE**

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Par la délibération n°2014-01-05 du 30 mars 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

ACTION CULTURELLE			
2019-109	09/05/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Buena Ventura pour le concert « Nueva Havana» le 25 mai 2019, dans le cadre de la saison 2018/2019 du Centre des arts.	4 030,90 €
2019-114	22/05/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son *Centre des arts* et Les Cris de Paris pour un concert le 24 mai 2019 à 20h30, dans le cadre de la programmation de saison 2018/2019 du Cda	22 500,00 €
2019-115	22/05/2019	Convention de résidence artistique entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son *Centre des arts* et Marco Donnarumma pour la mise en œuvre du projet « Humane Methods », suite à son prix remporté lors de la 10ème édition des Bains Numériques.	/
2019-116	22/05/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son *Centre des arts* et Lac Project pour l'exposition – performance « S'élever c'est d'abord être à terre » le 15 juin 2019, dans le cadre de la programmation de saison 2018-2019 du Cda.	1 000,00 €
2019-123	04/06/2019	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Le Centre Helen Doron English Enghien, pour la mise à disposition de salle (salle d'animation de la médiathèque George Sand) les 08, 15 et 22 juin 2019.	
2019-124	05/06/2019	Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'entreprise Le studio de l'imaginaire dans le cadre du NumericLab.	250,00 TTC/mois

2019-125	05/06/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son *Centre des arts* et Laura Mannelli pour l'exposition – performance « La vallée dérangeante» le 15 juin 2019, dans le cadre de la programmation de saison 2018-2019 du Cda.	1 000,00 TTC
2019-128	11/06/2019	Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'entreprise Muziknccom dans le cadre du NumericLab.	250,00 € TTC
2019-129	11/06/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son *Centre des arts* et Le clair obscur pour trois représentations du spectacle« #VOID» le 15 juin 2019, dans le cadre de la saison 2018/2019 du Centre des arts.	6 801, 79 €
2019-130	11/06/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Hausmane Jamaleddin pour le concert « Form » le 27 juin 2019 à 19h, dans le cadre de la programmation de saison 2018/2019 du Cda	555,20 €
2019-134	12/06/2019	Convention de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son *Centre des arts* et la Communauté Plaine Vallée pour la création et la promotion d'une application gratuite, sur le patrimoine de la forêt domaniale de Montmorency	
ACTION EDUCATIVE			
2019-119	28/05/2019	Convention avec l'association ECOCOCOTTE dans le cadre des projets de développement et d'aménagement du Parc Ste Jeanne.	
2019-126	06/06/2019	Convention avec L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise	
2019-135	12/06/2019	Convention d'autorisation de programme avec la CAF- Subvention autorisation travaux RAM	20 000 euros
2019-136	12/06/2019	Convention entre la commune d'Enghien-Les-Bains, la nouvelle Ecole de Danse « NED JAZZ » pour la mise à disposition du Gymnase de la Coussaye.	
AFFAIRES FINANCIERES			
2019-111	16/05/2019	Avenant à la convention d'adhésion au service en ligne des recettes publiques TIPI Régie entre la régie générale municipale de recettes et la direction générale des finances publiques (DGFIP)	
2019-131	11/06/2019	Fermeture de la régie publicitaire des supports de communication de la ville d'Enghien-les-Bains « Reflet » et « Références »	

AFFAIRES JURIDIQUES			
2019-101	26/04/2019	Conclusion d'une autorisation d'occupation précaire du domaine public du local situé au 32 ruelle des Hauts Chesneaux à Montmorency (Sté AVENEL)	
2019-102	29/04/2019	Conclusion d'un bail civil portant sur la location des courts de tennis Couverts/ouverts au profit de l'Enghien Tennis Club.	mensuel: 80 € HT
2019-120	03/06/2019	Conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine public concernant un appartement au 2ème étage de la maison dite « GREBIL », située 81 avenue de ceinture à ENGHIEN-LES-BAINS, consentie au profit de Monsieur Benoît POMEON.	loyer mensuel = 255 € HC
2019-133	11/06/2019	Convention de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains et la STTE	
C. C. A. S.			
2019-100	25/04/219	Convention de mise à disposition d'un local (Villa du Lac) à titre gracieux pour Familles-services	
COMMUNICATION			
2019-105	02/05/2019	Fourniture et de pose d'une enseigne I LAC ENGHIEN	21 450,00 €
DIRECTION GENERALE DES SERVICES			
2019-121	03/06/2019	Convention annuelle abonnement « Nouveaux voisins », mise à disposition d'adresses, passée avec La Poste	276,07 €
2019-127	06/06/2019	avenant nouveaux voisins	84 €
MARCHES PUBLICS			
2019-106	02/05/2019	Signature de l'avenant n°1 au marché n°95 210 89 ST 18-062 relatif à l'achat et la maintenance de journaux électroniques d'information extérieurs	
2019-110	13/05/2019	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 19-004 ayant pour objet les travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement de la voirie communale	mini annuel = 300 000 € HT maxi annuel = 1 849 000 € HT
2019-117	22/05/2019	Signature des lots 1 à 4 de l'accord cadre n° 95 210 89 ST 19 - 005 ayant pour objet la location de matériel évènementiel : équipements scéniques et structures pour les festivités estivales organisées par la commune	
2019-137	14/062019	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 19-003 ayant pour objet la fourniture de végétaux	maxi annuel pour les 3 lots : 105 000 € HT
NOUVELLES SOLIDARITES			
2019-107	03/05/2019	Occupation d'un espace dédié à une buvette et à l'animation d'ateliers par l'Association ELHAN dans le cadre de Jardin en Fête 2019.	

2019-108	03/05/2019	Occupation d'un espace dédié à l'animation d'un atelier d'art floral par la société Les Pipelettes fleuries dans le cadre de Jardin en Fête 2019.	

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. *Mise à jour du tableau des effectifs*

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

DECIDE :

De créer :

-un poste de chef de service de police municipale à temps complet

-un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet

-un poste d'apprenti préparant un Diplôme Universitaire de Technologie en Gestion des Entreprises et des Administrations (sur 2 ans) dont les missions seront les suivantes : collecte des informations financières relatives à l'évaluation des achats par segment, à la décomposition des coûts ; gestion des reconductions de contrats ; calcul des révisions des prix ; tâches administratives diverses liées à la passation des marchés publics.

-un poste d'apprenti préparant un Brevet de Technicien Supérieur (sur 2 ans) et dont les missions seront les suivantes : accueil des familles, orientation des familles et accompagnement dans leurs démarches, participation au développement de l'espace citoyen (réalisation de formulaires d'inscription, mailings parents, mises à jour d'informations diverses), participation à la mise en place d'actions de sensibilisation dans les structures de la ville dans le cadre de l'utilisation des tablettes reliées au logiciel métier en lien avec l'espace citoyen

-un poste d'Attaché territorial à temps complet

De transformer :

-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 18H30 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 16H45
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 5H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 10H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 13H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 12H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 4H30 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 12H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 11H15 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 9H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 20H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 13H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 10H30 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 10H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 19H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 18H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 12H30 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 6H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 11H30 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 14H30

-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 20H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 18H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 13H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 12H30
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 12H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 15H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 8H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 4H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 6H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 20H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 11H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 8H30
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 13H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 20H
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 15H est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 10H

-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 9H30 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 8H45
-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 5H45 est transformé en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 7H30

-1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 9H est transformé en poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 5H

2. ***Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération PLAINE VALLEE dans le cadre d'un accord local***

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

ACCEPTE : de fixer à 61 [nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local] le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération PLAINE VALLEE, réparti comme suit :

	Population municipale 2018	Répartition selon accord local
Andilly	2 604	1 siège de droit
Attainville	1 731	1 siège de droit
Bouffémont	6 204	2
Deuil-La Barre	22 320	7
Domont	15 401	5
Enghien-les-Bains	11 355	4
Ezanville	9 767	3
Groslay	8 722	3
Margency	2 916	1
Moisselles	1 385	1 siège de droit
Montlignon	2 993	1
Montmagny	13 602	4
Montmorency	21 457	7
Piscop	691	1 siège de droit
Saint-Brice-sous-Forêt	14 815	5
Saint-Gratien	20 824	7
Saint-Prix	7 201	2
Soisy-sous-Montmorency	18 046	6

AUTORISE : Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II- AFFAIRES FINANCIERES

3. *Taxe de séjour – Modification du taux applicable aux hébergements non classés ou en attente de classement*

Rapporteur : Madame MERCHAT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

DECIDE :

1- **DE MAINTENIR** les tarifs communaux de la taxe de séjour votés le 5 juillet 2018 pour l'ensemble des catégories d'hébergement, à l'exception des hébergements non classés ou en attente de classement.

2- **DE MODIFIER** le taux applicable aux hébergements non classés ou en attente de classement, à compter du 1er janvier 2020.

3- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

4- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services Préfectoraux ainsi qu'à la Direction Générale des Finances Publiques et d'accomplir toutes démarches et formalités requises.

III- ACTION EDUCATIVE

4. *Attribution des bourses « Chantiers de Jeunes 2019 »*

Rapporteur : Madame FERIEN

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

DECIDE : d'accorder une bourse d'un montant de 300 € aux 21 participants, soit un total de 6300€.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714.

5. *Attribution des Bourses Initiatives Jeunes 2019 – N°2*

Rapporteur : Madame FERIEN

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

DECIDE : d'accorder une bourse à :

- Lucie GUILLAUME d'un montant de 300 € dans le cadre de la Bourse « Mobilité »

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714.

6. *Vote des tarifs 2019 – Oxyjeunes*

Rapporteur : Madame FERIEN

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et

à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD),

DECIDE : l'application de nouveaux tarifs pour les activités de la structure Oxyjeunes mises en place par le service jeunesse et sports.

Tranches de Q.F	Tarif adhésion annuelle	Tarif Adhésion Elu CMJ	Tarif Adhésion été CM2	Tarifs relatifs aux programmes d'activités pendant les vacances *									
				Tarif A	Tarif A majoré	Tarif B	Tarif B majoré	Tarif C	Tarif C majoré	Tarif D	Tarif D majoré	Tarif E	Tarif E majoré
de 0€ à 247€	22 €	20 €	10 €	**5 €**	6 €	**10 €**	12 €	**20 €**	24 €	**30 €**	36 €	**90 € 2j/1 N + 45 € par jour sup**	108 € **2j/1N + 54 € par jour sup**
de 248€ à 298€	24 €	22 €											
de 299€ à 336€	26 €	24 €											
de 337€ à 406€	28 €	26 €											
de 407€ à 473€	30 €	28 €											
de 474€ à 541€	32 €	30 €											
de 542€ à 1000€	34 €	32 €											
de 1001€ à 1500€	36 €	34 €											
de 1501€ à 2000€	38 €	36 €											
au-delà de 2000€	40 €	38 €											
Tarif Hors Commune	60 €	/	15 €	6 €	7.20 €	12 €	14.40 €	24 €	28.80 €	36 €	43,20 €	108 € **+ 54 € par jour sup**	129.60 € **+64.80 € par jour sup**

**Les tarifs complémentaires seront mentionnés et appliqués en fonction de la programmation établie par les animateurs.*

DIT que toute inscription d'un particulier enghiennois ou hors commune, relative aux activités de la structure Oxyjeunes doit être faite au préalable en respectant les modalités d'inscription établies par la Direction de l'Action Educative,

DIT que tout jeune scolarisé dans un établissement secondaire ou âgé de 12 à 17 ans peut prétendre à l'adhésion de la structure.

DIT qu'une passerelle est mise en place pour tout enfant scolarisé dans un établissement de la ville, passant du primaire au secondaire, uniquement sur la période des vacances estivales. L'inscription à ces activités est soumise à une adhésion annuelle spécifique. Les activités complémentaires payantes sont également accessibles.

DIT que l'adhésion annuelle fixée selon le quotient familial habituel de 1 à 10, doit être payée dans son intégralité au moment de l'inscription et vaut pour l'année scolaire en cours de septembre à fin aout,

DIT que des tarifs complémentaires sont définis pour des activités mises en place pendant les vacances scolaires, en fonction de la programmation établie par les animateurs,

DIT qu'une priorité sera donnée aux enghiennois, pour ce qui relève des inscriptions aux activités extrascolaires, dans la limite de 24 places disponibles,

DIT que toute inscription hors délai aux activités extrascolaires sera majorée, en appliquant le tarif prédéfini,

DIT que toute annulation aux activités extrascolaires sera possible dans un délai de 5 jours, avant le début de l'ensemble de la programmation et ce, pour chaque période de vacances scolaires ; elle sera par conséquent non facturée,

DIT que toute absence signalée ou non en dehors des délais impartis, le montant de l'activité sera facturée,

DIT qu'une absence pour maladie ne sera pas facturée si un certificat médical est fourni au bureau de l'accueil de la DAE, dans les 5 jours suivant la date du certificat, par l'intermédiaire de l'espace citoyen,

PRECISE que ces nouvelles mesures seront applicables pour le renouvellement des inscriptions annuelles à partir du 2 septembre 2019.

7. *Tarification des équipements sportifs municipaux 2019*

Rapporteur : Monsieur HAIMART

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

DECIDE : l'application de la tarification des équipements sportifs municipaux, à compter du 2 septembre 2019, telle qu'énumérée ci-dessous :

UTILISATEURS	EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE
Services municipaux et structures municipales	**Gratuité**
Service Départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise (SDIS du Val d'Oise)	**Gratuité**
Associations sportives enghiennoises	**Gratuité**
Etablissements scolaires publics du 1er degré	**Gratuité**
Organisation de manifestations sportives à but caritatif satisfaisant aux trois conditions suivantes : Intérêt général de la manifestation avéré, ouverture à un très large public, accès gratuit ou reversement des recettes à un organisme caritatif ce qui devra être attesté par un récépissé délivré par l'organisme récipiendaire	**Gratuité**
Autres établissements scolaires et associations affiliées (AS/UNSS)	12,50 € de l'heure
Autres utilisateurs	18,50 € de l'heure

PRECISE : que la mise à disposition de ces équipements est réservée à la pratique d'activités à vocation sportive uniquement.

AUTORISE : le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT : que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 74 du budget de la Ville.

8. *Attribution des prix aux associations lors du forum des associations « Challenge sportif »*

Rapporteur : Monsieur HAIMART

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

DECIDE : d'accorder un prix aux quatre premières équipes des épreuves sportives organisées lors de cet événement, de 600 € pour le 1er prix, 400 € pour le 2ème prix, 300,00 € pour le 3ème prix et 200 € pour le 4ème prix.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir ces dépenses sont inscrits au budget principal aux chapitre 67 – article 6745 – fonction 40.

IV- AFFAIRES CULTURELLES

9. *Demande de subvention de la ville d'Enghien-les-Bains, pour son école municipale de musique et de danse auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide au fonctionnement, à hauteur de 18 000 €*

Rapporteur : Monsieur PENAVAIRE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise le dossier de demande de subvention pour l'école de Musique et de Danse.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

10. *Demande d'aide aux projets de la ville d'Enghien-les-Bains, pour son école municipale de Musique et de Danse auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 7 500 €*

Rapporteur : Monsieur PENAVAIRE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise le dossier de demande de subvention pour l'école municipale de Musique et de Danse.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

11. *Avenant à la délibération n°2019-43-12 - Attribution de subvention au Centre culturel François Villon – année 2019*

Rapporteur : Monsieur PENAVAIRE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

DECIDE : de modifier par un avenant la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'Association Centre Culturel François Villon, validé par les commissions affaires culturelles et finances, commerce et économie locale qui se sont tenues respectivement les 27 et 26 juin.

APPROUVE : les termes de l'avenant de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'Association Centre Culturel François Villon.

AUTORISE : le maire à signer ladite avenant ainsi que tout document y afférents.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre comptes concernés (6574 et 6745).

12. *Autorisations de tournage MOOC*

Rapporteur : Monsieur PENAVAIRE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

APPROUVE : les demandes d'autorisations pour le tournage du MOOC.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer lesdites autorisations ainsi que tous documents s'y afférant

13. Subvention exceptionnelle du Club Philatélique Enghien Montmorency

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

Rapporteur : Monsieur MANFREDI

DECIDE : d'accorder une subvention exceptionnelle au Club Philatélique Enghien Montmorency d'un montant de 2 000 €

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 025-6745.

V- AFFAIRES TECHNIQUES

14. Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre des travaux de voirie ayant pour but de sécuriser les abords du Groupe scolaire Ormesson et du Collège Notre-Dame Providence à Enghien-les-Bains

Rapporteur : Monsieur CARON

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

SOLLICITE : une aide du Département la plus élevée possible, dans le cadre des travaux de voirie ayant pour but de sécuriser les abords du Groupe scolaire Ormesson et du Collège Notre-Dame Providence,

SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Département,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitre et article concernés.

15. Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour la création d'une maison pluridisciplinaire de santé

Rapporteur : Madame RICOLFI-BOUVELLE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

SOLLICITE : une aide du Département la plus élevée possible, dans le cadre de la création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Enghien-les-Bains,

SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Département,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitre et article concernés.

16. *Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France pour la création d'une maison pluridisciplinaire de santé*

Rapporteur : Madame RICOLFI-BOUVELLE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et ***à L'UNANIMITE,***

SOLLICITE : une aide de la Région la plus élevée possible, dans le cadre de la création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Enghien-les-Bains,

SOLLICITE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par la Région

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitre et article concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
1er Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR